VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ADDICTION TRAMADOL

Par Sid Postée le 20/01/2021 09:48

> Bonjour je suis victime médical à cause d'une intervention du genou ligament croisé interne mal fait après ils m'ont calme et mes douleurs avec du tramadol de 2004 jusqu'à 2014 et après j'ai suivi chez un addictologue et là je prends subutex 16mg jusqu'à maintenant franchement je souffre trop je voulais poser un plainte . Ça bouleverser ma vie entière avent j'étais un sportif footballeur bon esprit et la maintenant je sens pas de vivre des fois j'ai envie de me débarrasser de tous ça mais j'arrive pas le plus dure c'est le Montal toujours triste malheureux pas d'envie pas de joie c'est un autre monde que je vie acause d'une erreur médicale ma vie a bouleversé et il a pas que il y en a plusieurs j'aimerais trouver une solution pour tous

---

Mise en ligne le 22/01/2021

Bonjour,

Nous comprenons bien votre mal-être dans la situation que vous décrivez.

Sur la question du sentiment d'injustice, vous êtes libre d'entamer une procédure judiciaire à l'encontre du professionnel de santé (médecin ou chirurgien) ou de l'établissement de soin (hôpital ou clinique). Afin d'avoir un avis éclairé sur la situation, vous pouvez vous rapprocher d'une consultation juridique gratuite dans votre département. Nous vous joignons un lien ci-dessous qui vous permettra d'en trouver une près de chez vous.

Vous exprimez le souhait de vous « débarrasser de tout ça » et nous devinons qu'il s'agit là de la question du produit de substitution.

Il est important de savoir qu'il est possible de se libérer seul d'une consommation, pour cela il est essentiel de donner un sens à cet arrêt, quel intérêt, quelles motivations et d'anticiper les effets au sevrage afin de s'y préparer et de garder à l'esprit que les effets ressentis vont peu à peu s'estomper pour disparaître totalement.

Le syndrome de sevrage apparaît à l'arrêt. Il est marqué par des symptômes tels que ceux que vous décrivez, perte d'énergie, baisse de moral, anxiété, insomnie, anorexie, larmes et bâillements. Parfois viennent s'ajouter d'autres symptômes physiques tels que des douleurs osseuses, gênes abdominales et diarrhées. Nous vous joignons le lien ci-dessous de la fiche « subutex» extraite de notre « dico des drogues », rubrique "dépendance".

Si ces symptômes peuvent sembler insupportables, il est important de savoir qu'ils ne présentent pas de risque vital, que ce syndrome de sevrage apparaît généralement à partir du 3ejour après l'arrêt et que a durée est très variable d'un individu à l'autre ; elle est habituellement comprise entre une semaine et quinze jours

Afin d'apaiser ces symptômes, il peut être nécessaire de vous rapprocher d'un médecin ou d'un pharmacien afin de traiter ponctuellement ces effets indésirables.

Vous n'indiquez pas si vous êtes toujours pris en charge par un addictologue. Si ce n'est pas le cas, il nous semble important de vous rapprocher de celui qui vous a prescrit le Subutex si vous le souhaitez ou d'un autre professionnel de votre choix afin d'évoquer ce mal-être et votre souhait de vous libérer de ce produit de substitution.

Si vous souhaitez évoquer la situation sous forme d'échanges ou être orienté vers un professionnel, nous sommes joignables tous les jours de façon anonyme et gratuite au 0800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat via le lien ci-dessous.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Consultation juridique gratuite
- Subutex